

PARTIE 1: PRODUCTEURS

Inscrivez-vous en ligne à ontarioprograms.net

Si vous n'êtes pas en mesure de déposer votre demande en ligne (méthode privilégiée), veuillez remplir clairement le présent formulaire.

I prefer future correspondence in English.

Prénom

Nom de famille

Nom commercial de l'entreprise ou de l'organisme
(nom sous lequel l'entreprise exerce ses activités)

Dénomination sociale (nom légal) de l'entreprise ou de l'organisme
(nom complet sous lequel l'entreprise est inscrite)

Identique au nom commercial ou :

Adresse électronique de l'entreprise

Téléphone principal

Adresse postale de l'entreprise
Adresse (ligne 1)

Ville

Adresse (ligne 2)

Province

ONTARIO

Code postal

Revenu brut d'entreprise

Moins de 10 000\$	10 000\$ - 24 999\$	25 000\$ - 49 999\$	50 000\$ - 99 999\$	100 000\$ - 249 999\$
250 000\$ - 499 999\$	500 000\$ - 999 999\$	1M\$ - 1,99M\$	2M\$ - 4,99M\$	5M\$ - 9,99M\$
10M\$ - 49,9M\$	50M\$ - 99,9M\$	100M\$ - 199M\$	200M\$ et plus	

Signataires autorisés

Je suis/nous sommes le(s) signataire(s) autorisé(s) pour cette entreprise.

Premier signataire
autorisé

Prénom

Nom de famille

Deuxième signataire
autorisé

Prénom

Nom de famille

Partenaires ou collectivité autochtone(s)

Oui Non

Structure de propriété	Entreprise individuelle	Partenariat de professionnels agréés ou accrédités	Entreprise constituée en société	Coopérative
	Organisme communautaire ou autre organisme sans but lucratif	Secteur parapublic		
			Oui	
Votre entreprise est-elle certifiée biologique?			En voie de le devenir	
			Non	

PRINCIPALE PRODUCTION – Indiquez-la avec un « A »		PRODUCTION SECONDAIRE – Indiquez-la avec un « B »	
Cette production rapporte la majeure partie de votre revenu brut		Rapporte au moins 25 % de votre revenu brut (le cas échéant)	
Cultures agricoles Plantes oléagineuses et céréales (1111) Légumes et melons (1112) Fruits et noix (1113) Culture vivrière en serre (11141) Culture en pépinière et floriculture (11142) Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable (111994) Autres cultures agricoles (1119) (p. ex., betterave à sucre, foin, herbes, épices ou houblon)	Élevage Bovins de boucherie, y compris en parc d'engraissement (11211) Bovins laitiers et production laitière (11212) Porcs (11221) Volailles et production d'œufs (1123) Moutons (11241) Chèvres (112420) Aquaculture (112510) Apiculture (112910) Animaux à fourrure et lapins (112930) Chevaux et autres équidés (112920) Autres types d'élevage, y compris les wapitis, cerfs et lamas (1129)	Transformation d'aliments et de boissons Fabrication d'aliments pour animaux (31111) Mouture de céréales et de graines oléagineuses (3112) Fabrication de sucre et de confiserie (3113) Boulangeries et fabrication de tortillas (3118) Mise en conserve de fruits et légumes et fabrication de spécialités alimentaires (3114) Fabrication de produits laitiers (3115) Fabrication de produits de viande (3116) Fabrication de boissons gazeuses et de glace (31210) Brasseries (312120) Vineries, y compris les cidreries (31213) Distilleries (31214) Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer (3117) Fabrication d'aliments à grignoter (31191) Fabrication de café et thé (31192) Fabrication de sirops et de concentrés aromatisants (311930) Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes (31194) Fabrication de tous les autres aliments (311990)	Commerce de gros et de détail Grossistes-marchands de produits agricoles (4111) Grossistes-marchands de produits alimentaires, de boissons et de tabac (413) Grossistes-marchands de machines, de matériel et de fournitures (417) Magasins d'alimentation (445)
Fabrication générale Fabrication du tabac (3122) (Remarque : la fabrication de cigarettes n'est pas admissible dans le cadre du PCA.) Usines de fibres, de filés et de fils (3131) Usines de tissus (3132) Fabrication de produits en papier transformé (3222) Fabrication de machines pour l'agriculture, la construction et l'extraction minière (3331)	Fabrication de produits chimiques Autres produits chimiques organiques de base (325190) Produits pharmaceutiques et médicaments (3254) Résines, caoutchouc synthétique, et fibres et filaments artificiels et synthétiques (3252) Pesticides, engrais et autres produits chimiques agricoles (3253) Peintures, revêtements et adhésifs (3255) Autres produits chimiques (3259)	Autres Activités de soutien aux cultures agricoles (115110) Activités de soutien à l'élevage (115210) Services vétérinaires (541940) Activités de production d'électricité (221119) Réseaux d'aqueduc et systèmes d'irrigation (22131) Transport ferroviaire (482) Transport par camion (484) Entreposage (493) Services professionnels, scientifiques et techniques (9541) MULT-Industries multiples	
Numéro d'inscription d'entreprise agricole (NIEA) Les entreprises agricoles admissibles peuvent recevoir leur NIEA en s'inscrivant auprès de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, de la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario ou du Syndicat national des cultivateurs – Ontario. Il s'agit d'un nombre de cinq (5) à sept (7) chiffres. Les entreprises agricoles qui déclarent un revenu agricole brut d'au moins 7 000 \$ (aux fins de l'impôt sur le revenu) sont tenues par la loi de s'inscrire.		Si vous n'avez pas de NIEA, mais que vous avez droit à une exemption, veuillez cocher l'une des raisons ci-dessous. Des justifications pourraient vous être demandées afin de vérifier votre droit à une exemption.	
		<input type="checkbox"/> Exemption religieuse <input type="checkbox"/> Exemption culturelle	
<input type="checkbox"/> Je suis agriculteur/agricultrice depuis peu			

Bétail: Indiquez le nombre de têtes approximatif dans l'entreprise ou l'organisme au cours des douze derniers mois.

Bovins de boucherie	Bovins laitiers	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (description)

Terres agricoles: Indiquez les superficies de terres agricoles que votre entreprise ou organisme détient ou loue.

Acres détenues (cultivées ou pâturées)	Acres détenues (non cultivées ou non pâturées)	Acres louées	Acres irriguées

PARTIE 2 : FORMULAIRE DE DEMANDE

Année de programme: 2020-2021

PRODUCTEUR - Modifications d'équipement pour améliorer les techniques d'épandage de fumier (ESIM-PD-C)

Réservé à l'usage du bureau

Catégorie de projet :

Date de réception :

N° d'op. :

N° d'app. :

Étape 1 : Lieu du projet

Adresse (ligne 1)

Ville

Municipalité

Adresse (ligne 2)

Province

Code postal

ONTARIO

Office de protection de la nature

Numéro d'identification de l'exploitation (NIE) pour le lieu du projet

O N

Pour obtenir un NIE valide ou pour mettre à jour les renseignements sur votre exploitation, veuillez consulter le ontariopid.com/fr-CA ou téléphoner au 1 888 247-4999

Étape 2 : Résumé et description du projet

Résumé du projet (maximum de 10 mots)

Description du projet – décrivez votre installation ou système actuel et le changement que vous proposez d'effectuer (maximum de 100 mots) :

Étape 3 : Plan de travail

Indiquez chaque activité ou étape majeure qui est nécessaire pour la réussite du projet proposé, en ordre de date d'achèvement prévue. Joignez des feuilles supplémentaires, au besoin.

Date prévue de début du projet

Date prévue de fin du projet

Date (JJ/MM/AAAA)

Date (JJ/MM/AAAA)

Activité/Étape majeure	Date d'achèvement prévue (JJ/MM/AAAA)
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	

Étape 4 : Renseignements sur les coûts

Dépenses admissibles (joignez des pages supplémentaires, au besoin)

Description de l'élément de coût (incluez tous les biens et services ainsi que les locations de matériel)	Date à laquelle le coût sera engagé (JJ/MM/AAAA)	Estimation du montant (en \$ CA)
TOTAL DES COÛTS		

Contributions en nature admissibles

(Incluez les heures raisonnables de la main-d'œuvre non rémunérée ou d'utilisation du matériel agricole. Pour de plus amples renseignements, veuillez lire les conditions du programme.)

Description de l'activité	Date à laquelle le coût sera engagé (JJ/MM/AAAA)	Heures prévues	Taux horaire	Montant prévu (heures x taux) (\$ CAD)
TOTAL DES COÛTS				

Étape 5 : Autres sources de financement

Indiquez toutes les autres sources de financement du programme que vous vous attendez à recevoir pour le projet proposé. N'INCLUEZ PAS vos propres fonds (p. ex., marges de crédit d'exploitation, prêts bancaires, crédit).

Source de financement	Montant (en \$ CA)

Étape 6 : Détails du projet – Modifications d'équipement pour améliorer les techniques d'épandage de fumier (ESIM-PD-C)

1. Auxquelles des pratiques optimales de gestion des éléments nutritifs suivantes vous conformez-vous? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)

Le fumier et les autres éléments nutritifs sont épandus à un taux qui répond aux besoins culturaux

Le fumier est injecté ou incorporé dans les 24 heures qui suivent l'épandage

Un échantillon de fumier est prélevé pour faire l'analyse des éléments nutritifs et on tient compte des résultats pour planifier les apports d'éléments nutritifs

On n'épand jamais de fumier sur des sols gelés ou enneigés

Aucune de ces réponses

2. Au cours d'une année moyenne, sur combien d'acres votre projet de modification d'équipement sera-t-il mis en œuvre? _____

3. Quelle est votre note pour le potentiel de contamination des eaux de surface par le site? (Fiche de travail 1, tableau 4 dans la 4^e édition du manuel des PAE OU tableau 3 dans le PAE en ligne) (Choisissez une seule réponse)

1 – Élevé

2 – Modéré

3 – Faible

4 – Très faible

4. Quelle est votre note pour le potentiel de contamination des eaux souterraines par le site? (Fiche de travail 1, tableau 4 dans la 4^e édition du manuel des PAE OU tableau 3 dans le PAE en ligne) (Choisissez une seule réponse)

1 – Élevé

2 – Modéré

3 – Faible

4 – Très faible

5. À quelle distance des eaux de surface épandez-vous le fumier dans les champs? (Fiche de travail 17, question 8, dans la 4^e édition du manuel des PAE) (Choisissez une seule réponse)

Épandage de matières prescrites en surface : épandage de fumier liquide (MSA) et de MSNA de catégorie 1 à moins de 13 m (40 pi) des eaux de surface; épandage du fumier solide ou de MSNA de catégorie 1 à moins de 3 m (10 pi) des eaux de surface; épandage de MSNA (catégories 2 et 3) à moins de 20 m (66 pi) des eaux de surface

Épandage de matières prescrites en surface : épandage de fumier liquide (MSA) et de MSNA de catégorie 1 entre 13 et 20 m (40 et 66 pi) des eaux de surface; épandage du fumier solide ou de MSNA de catégorie 1 entre 3 et 10 m (10 et 33 pi) des eaux de surface; épandage de MSNA (catégories 2 et 3) à au moins 20 m (66 pi) des eaux de surface

Incorporation ou épandage en surface de matières prescrites : épandage de fumier liquide (MSA) et de MSNA de catégorie 1 entre 20 et 30 m (66 et 100 pi) des eaux de surface; épandage du fumier solide ou de MSNA de catégorie 1 entre 10 et 15 m (33 et 50 pi) des eaux de surface; épandage de MSNA (catégories 2 et 3) à des distances qui respectent ou dépassent les distances de retrait exigées dans le plan des MSNA

Incorporation de matières prescrites dans les 24 heures qui suivent l'épandage : épandage de fumier liquide (MSA) et de MSNA de catégorie 1 à plus de 30 m (100 pi) des eaux de surface; épandage du fumier solide ou de MSNA de catégorie 1 à plus 15 m (50 pi) des eaux de surface; épandage de MSNA (catégories 2 et 3) à des distances qui respectent ou dépassent les distances de retrait exigées dans le plan des MSNA

6. Quelle description correspond à la topographie de vos terrains agricoles qui bénéficieront du projet? (Fiche de travail 1, tableau 4 dans la 4^e édition du manuel des PAE OU tableau 3 du PAE en ligne) (Choisissez une seule réponse)

Complexe ou escarpée (classe de pente E, e, F, f; supérieure à 5 %)

Peu ou moyennement vallonnée (classe de pente C, c, D, d; de 2 à 5 %)

En pente douce simple et unidirectionnelle (classe de pente B; moins de 2 %)

Généralement plate (classe de pente A, B; moins de 2 %)

7. Comment épandez-vous le fumier actuellement? (Choisissez une seule réponse)

Injection, travail du sol de conservation

Épandage à la volée et incorporation superficielle

Épandage à la volée et incorporation en profondeur

Épandage en surface, pas d'incorporation

8. Quand allez-vous épandre le fumier? (Choisissez une seule réponse)

Avril-juin

Juillet-août

Septembre-octobre

Novembre-décembre

Janvier-mars

Prénom et nom de famille : _____ **NIEA :** _____

Étape 7 : Aide financière supplémentaire pour les approches systémiques

Cette section concerne les auteurs de demande qui souhaitent recevoir une aide financière supplémentaire pour une approche systémique. Afin d'obtenir cette aide, vous devez démontrer que le projet pour lequel vous soumettez une demande vient compléter des pratiques de gestion optimales (PGO) déjà mises en œuvre et maintenues ou qu'il est amélioré par de telles PGO. Si cela s'applique à votre situation, veuillez répondre aux questions pour au moins trois (3) PGO. Avec des réponses satisfaisantes pour au moins trois PGO, vous pourriez avoir droit à 5 % de partage des coûts additionnels.

PLANIFICATION DE LA GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS ET DE LA SANTÉ DES SOLS	
En quelle année avez-vous achevé au moins l'un des plans suivants : Plan d'apport d'éléments nutritifs Plan de gestion des éléments nutritifs Évaluation de la santé des zones riveraines Plan de lutte contre l'érosion du sol Plan de gestion de l'eau ou de gestion des eaux usées	
À quel type de conseiller ou de conseillère avez-vous fait appel pour votre planification?	
Le plan élaboré contribue-t-il à vos pratiques de production courantes?	Oui Non
Dans quel canton le plan a-t-il été mis en œuvre?	
CULTURES DE COUVERTURE	
Utilisez-vous des cultures de couverture chaque année?	Oui Non
Si vous avez répondu « Non », quand avez-vous utilisé une culture de couverture pour la dernière fois (année)?	
Sur combien d'acres mettez-vous en œuvre des cultures de couverture chaque année?	acres possédées acres louées
Avez-vous mis en œuvre une culture de couverture qui fleurit?	Oui Non
Dans l'affirmative, avez-vous laissé cette culture fleurir avant de l'interrompre?	Oui Non
Laissez-vous généralement vos cultures de couverture dans le champ pendant tout l'hiver?	Oui Non
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	

BANDES TAMPONS RIVERAINES	
Quelle sont la longueur et la largeur de votre bande tampon riveraine?	mètres de long mètres de large
Quand avez-vous planté une bande tampon pour la dernière fois (année)?	
Dans quel canton a-t-elle été plantée?	
BRISE-VENT ET BANDES DE VÉGÉTATION ANTI-ÉROSION ÉOLIENNE	
Combien d'acres de champs sont protégées par des brise-vent ou des bandes de végétation anti-érosion éolienne (p. ex., un champ de 50 acres doté de brise-vent = une superficie de 50 acres)	acres possédées acres louées
Quand avez-vous planté un brise-vent ou une bande de végétation anti-érosion éolienne pour la dernière fois (année)?	
Les plantes de votre brise-vent ou votre bande de végétation anti-érosion éolienne fourniront-elles de la nourriture (p. ex., sous forme de fleurs), des sites de nidification ou des plantes-hôtes aux pollinisateurs?	Oui Non
Entretenez-vous vos brise-vent ou vos bandes de végétation anti-érosion éolienne chaque année?	Oui Non
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	
ABANDON DE TERRES FRAGILES	
Veuillez indiquer la superficie de terres fragiles (acres) que vous avez retirées de la production au cours des cinq dernières années :	acres
La végétation de vos terres fragiles retirées de la production fournira-t-elle de la nourriture (p. ex., sous forme de fleurs), des sites de nidification ou des plantes-hôtes aux pollinisateurs?	Oui Non
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	
STRUCTURES DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION	
Quand la structure de lutte contre l'érosion a-t-elle été mise en place?	
Cette structure a-t-elle été conçue par un ingénieur?	Oui Non
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	

RÉCUPÉRATION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS DANS LES EAUX USÉES	
Combien d'équivalents d'unité nutritive retenez-vous ou gérez-vous?	
Combien de litres d'eau sont-ils traités ou recyclés?	
En quelle année votre système de récupération de l'eau a-t-il été installé?	
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	
MODIFICATIONS DES TECHNIQUES DE TRAVAIL DU SOL ET DE L'ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS	
Combien d'acres sont exploitées avec des techniques de culture sans labour?	acres possédées acres louées
Pendant combien d'années avez-vous utilisé des techniques de culture sans labour?	
Combien d'acres sont exploitées avec des techniques de labour en bandes?	acres possédées acres louées
Pendant combien d'années avez-vous utilisé des techniques de labour en bandes?	
Avez-vous au moins trois (3) cultures dans votre rotation?	Oui Non
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	
MODIFICATIONS DE L'ÉQUIPEMENT POUR RÉDUIRE LA COMPACTION DU SOL	
Disposez-vous d'un système de gonflage des pneus qui permet de faire varier leur pression pendant le travail?	Oui Non
Dans l'affirmative, quand ce système a-t-il été installé?	
Utilisez-vous des pneus à portance élevée pour réduire la compaction du sol?	Oui Non
Dans l'affirmative, combien d'acres sont touchées par l'utilisation de cet équipement?	acres possédées acres louées
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	

APPORT D'AMENDEMENTS ORGANIQUES AU SOL	
Sur combien d'acres épandez-vous des amendements organiques?	acres possédées acres louées
Quel type de matière épandez-vous dans vos champs? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)	Fumier Biosolides Compost Digestat anaérobie Autre, précisez :
L'apport d'amendements organiques est-il une pratique annuelle courante dans votre ferme?	Oui Non
Dans la négative, quand avez-vous mis en œuvre cette pratique pour la dernière fois (année)?	
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	
MODIFICATIONS D'ÉQUIPEMENT POUR AMÉLIORER LES TECHNIQUES D'ÉPANDAGE DE FUMIER	
Quelles modifications avez-vous apportées à votre équipement afin d'améliorer l'épandage d'amendements organiques? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)	Injection directe Épandage sous le couvert végétal Incorporation ou travail préparatoire du sol Taux d'épandage et débit plus précis Surveillance et contrôle de la sécurité
Quand avez-vous modifié de l'équipement d'épandage d'amendements organiques pour la dernière fois (année)?	
Depuis que l'équipement a été modifié, a-t-il été utilisé chaque année de production culturale?	Oui Non
Combien d'acres sont touchées par l'utilisation de cet équipement?	acres
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	
AMÉLIORATION DANS L'ENTREPOSAGE DU FUMIER	
L'augmentation de la capacité d'entreposage a-t-elle aidé à réduire la compaction du sol dans vos champs (en vous permettant d'épandre le fumier au bon moment)?	Oui Non
L'augmentation de la capacité d'entreposage a-t-elle aidé à éliminer le besoin d'épandre du fumier quand le sol est gelé ou couvert de neige?	Oui Non
En quelle année avez-vous augmenté la capacité d'entreposage de fumier pour atteindre un minimum de 240 jours?	
L'augmentation de la capacité d'entreposage vous a-t-elle permis d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des éléments nutritifs?	Oui Non
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	

CONTRÔLE DU RUISSELLEMENT DES INSTALLATIONS DE BÉTAIL

Une cour à bétail a-t-elle été couverte d'un toit ou une cour couverte a-t-elle été construite au cours des cinq dernières années afin de prévenir le ruissellement?	Oui Non
Au cours des cinq dernières années, avez-vous installé l'un des éléments suivants?	Bande de végétation filtrante conçue pour intercepter les eaux de ruissellement souillées par le bétail Marais artificiel
Des surfaces imperméables et des bordures de mur en béton ont-elles été installées ou ajoutées pour canaliser le ruissellement vers les zones d'entreposage ou de traitement?	Oui Non
Avez-vous créé un détournement en amont (p. ex., détournement des eaux de surface, bermes, entrée de surface [bassin récepteur] ou gouttières sur les bâtiments d'élevage servant à empêcher l'eau propre de pénétrer dans une cour à bétail) autour des cours de ferme existantes?	Oui Non
Avez-vous construit une structure d'entreposage pour le ruissellement ou le lixiviat d'ensilage?	Oui Non
Avez-vous créé des stations d'observation et d'arrêt ou bouché des tuyaux de drainage, ou les deux, dans un rayon de 15 mètres autour des installations d'élevage?	Oui Non
Combien d'unités nutritives sont-elles prises en charge par le contrôle du ruissellement?	
Dans quel canton cela a-t-il été mis en œuvre?	

Déclaration, reconnaissance, consentement et signature

Pour pouvoir présenter une demande, vous devez accepter d'être lié ou liée par les conditions de l'aide financière à frais partagés du Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat) à l'intention des producteurs.

L'auteur de la demande doit être une entité juridique admissible à l'aide financière à frais partagés du Partenariat à l'intention des producteurs. La personne qui signe le formulaire de demande doit être autorisée par l'auteur de la demande à le signer au nom de l'auteur de la demande et à lier ce dernier au contenu du formulaire. Cette personne sera désignée ci-après sous le terme de « vous ».

Vous devez déclarer ce qui suit dans le formulaire de demande :

- Vous avez lu et compris toutes les exigences de l'aide financière à frais partagés du Partenariat à l'intention des producteurs et vous acceptez d'être lié ou liée par elle. Le présent Guide énonce les conditions de l'aide financière à frais partagés du Partenariat à l'intention des producteurs, et les descriptions des catégories de projets.
- Tous les renseignements fournis dans la présente demande sont, à votre connaissance, vrais et complets.
- Toutes les sources de financement du projet proposé, autres que le financement fourni par le requérant, ont été divulguées dans la présente demande, y compris les sources et les montants provenant du gouvernement fédéral, de gouvernements provinciaux et d'administrations municipales, et ces fonds ne dépassent pas et ne dépasseront pas 100 pour cent du total des coûts du projet.
- Le requérant n'a actuellement aucune dette envers l'Ontario, ou vous avez joint à la présente demande une description de ce que l'auteur de la demande doit à l'Ontario.
- Ni vous, ni une âme dirigeante ou un employé de l'auteur de la demande (le cas échéant) n'êtes ou n'avez été titulaires d'une charge publique ou fonctionnaires de la fonction publique fédérale, ou dans le cas contraire, vous êtes en conformité avec la **Loi sur les conflits d'intérêts**, le **Code régissant les conflits d'intérêts des députés**, le **Code de valeurs et d'éthique du secteur public** et la **Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat**, le cas échéant.
- Ni vous, ni une âme dirigeante ou un employé de l'auteur de la demande (le cas échéant) n'êtes députés à la Chambre des communes ou sénateurs, ou dans le cas contraire, vous êtes tout de même autorisés par la **Loi sur le Parlement du Canada** à recevoir de l'aide financière du Canada dans le cadre du Partenariat.

Vous devez en outre déclarer dans le formulaire de demande que l'auteur de la demande:

- Conservera tous les dossiers relatifs à chaque paiement qui lui a été fait dans le cadre du Partenariat, y compris toutes les factures et preuves de paiement, pendant au moins sept (7) ans à compter de la date de réception du paiement par l'auteur de la demande.
- Consentira à ce que l'Ontario, l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant) ou le Canada publie des renseignements sur les activités ou projets financés, y compris le montant de l'aide financière approuvée pour l'auteur de la demande ou qu'il a reçue dans le cadre du Partenariat, la nature et les résultats des activités ou projets financés, ainsi que le nom de l'auteur de la demande.

Vous devez également reconnaître et accepter ce qui suit:

- Le Partenariat est un programme discrétionnaire sans transfert de droit qui ne garantit aucunement que le requérant recevra de l'aide financière en conséquence de la soumission d'une demande. Les paiements sont assujettis à la réception par l'Ontario de tous les crédits nécessaires de l'Assemblée législative de l'Ontario, à la réception par l'Ontario de toutes les sommes nécessaires du Canada, au respect par le requérant et le projet proposé (et toutes les activités) des critères relatifs à l'admissibilité, ainsi qu'à la conformité de l'auteur de la demande avec toutes les conditions du Partenariat.
- S'il est déterminé que l'auteur de la demande a reçu un paiement qu'il n'était pas en droit de recevoir, en raison d'une erreur administrative ou pour une autre raison, il remboursera ce paiement qu'il n'était pas en droit de recevoir ainsi que toute aide financière excédentaire.
- Tout paiement qui a été fait à l'auteur de la demande pourra être recouvré ou déduit de la dette préexistante qu'il a envers la Couronne du Chef de l'Ontario ou du Canada.
- L'Ontario, l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant) ou le Canada, ainsi que leurs ministres, administrateurs, dirigeants, mandataires, employés ou représentants respectifs (le cas échéant) ne seront pas tenus responsables des pertes ou dommages subis, quels qu'ils soient ou quelles qu'en soient les circonstances, notamment les pertes ou dommages découlant de tout avis, de toute opinion, de toute représentation, de toute garantie ou de toute communication d'information dans le cadre du Partenariat.
- Les renseignements fournis au Partenariat, sauf le numéro d'assurance sociale des bénéficiaires d'aide financière qui sont des propriétaires uniques ou des entités non constituées en personne morale, pourraient être divulgués par l'Ontario ou l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant) au nom de l'Ontario pour vérifier la conformité avec d'autres initiatives d'aide financière provinciales et fédérales gérées par l'Ontario ou par l'administrateur d'un autre programme au nom de l'Ontario ou par l'Ontario afin de confirmer les renseignements fournis, de vérifier l'admissibilité et de s'assurer qu'il n'y a pas de double financement.
- Les renseignements fournis pour le Partenariat pourraient être divulgués en vertu de la **Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée** (Ontario), de la **Loi sur l'accès à l'information** (Canada) ou de la **Loi sur la protection des renseignements personnels** (Canada).

Vous devez consentir à ce qui suit au nom de l'auteur de la demande :

- Consentir à fournir des renseignements exacts, opportuns et complets – y compris des documents justificatifs – à l'Ontario ou à l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant) et à aviser immédiatement l'Ontario ou l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant) dans l'éventualité où ces renseignements auraient été modifiés.
- Consentir à fournir au Canada, à l'Ontario et à l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant), de même qu'à leurs représentants autorisés, tout renseignement ou l'accès à une personne, à un lieu ou à une chose dans les dix (10) jours ouvrables de toute demande, vérification sur place ou vérification.
- Obtempérer en cas d'inspections sur place ou de vérifications par l'Ontario ou par l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant), après avoir reçu un préavis et pendant les heures de bureau, pour vérifier l'admissibilité et pour évaluer la conformité avec les exigences du Partenariat.
- Obtempérer en cas d'examens par l'Ontario de renseignements relatifs à d'autres initiatives et programmes offerts par ou pour l'Ontario auxquels l'auteur de la demande est inscrit ou à l'égard desquels il a présenté une demande.
- Consentir à l'utilisation du nom et des coordonnées de l'auteur de la demande par l'Ontario, par l'administrateur du programme de l'Ontario (le cas échéant) ou par le Canada pour communiquer avec l'auteur de la demande afin d'évaluer l'efficacité et l'efficience du Partenariat, ou à toute autre fin similaire.

En cas de conflit entre toute disposition des guides, des lignes directrices et de l'arrêté du ministre, l'arrêté du ministre l'emportera sur les dispositions incompatibles.

À l'exception des erreurs et des omissions.

AVIS DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : L'Ontario peut recueillir le numéro d'assurance sociale (NAS) d'un bénéficiaire d'aide financière du Partenariat si ce dernier est une entreprise individuelle ou une entité non constituée en personne morale, pour remplir ses obligations en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), et aux fins de vérifications et de la collecte de paiements en trop. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la collecte de ces renseignements ou en cas de préoccupations à ce sujet, veuillez communiquer avec le préposé aux services administratifs, Direction des programmes pour les collectivités rurales, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario au 1 Stone Rd W, Guelph (Ontario) N1G 4Y2, par téléphone au 519 826-6616.

EN SIGNANT CI-DESSOUS, JE CONVIENS ÊTRE LIÉ PAR LES CONDITIONS DE PARTENARIAT, TELLES QU'ELLES SONT DÉFINIES DANS LE GUIDE DU PROGRAMME QUI VA AVEC CE FORMULAIRE, ET ÊTRE AUTORISÉ À SIGNER POUR LE COMPTE DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE ET À LE LIER AUX CONDITIONS CI-DESSUS.

Nom en lettres moulées

Signature

Date (JJ/MM/AAAA)

Soumettre à :

Par courriel : cap@ontariosoilcrop.org

Par la poste : Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario
1 Stone Rd West, Guelph, (Ontario) N1G 4Y2